



Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2026

(12 novembre 2025)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales,

Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2026 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

Le présent budget a été élaboré dans un climat d'incertitude économique. Après le COVID et la guerre en Ukraine, ce sont les décisions erratiques du président Donald Trump qui rendent les perspectives hasardeuses. L'économie neuchâteloise a toujours fait preuve de résilience, il faut cependant constater un ralentissement assez net depuis quelques mois qui devrait avoir des conséquences sur les recettes fiscales 2025, mais surtout sur les exercices 2026 et 2027. Aussi, c'est avec une prudence certaine que le Conseil communal a abordé cet exercice budgétaire qui affiche un déficit prévisionnel de CHF 5.8 millions, légèrement en dessous du précédent qui était à CHF 6.2 millions.

Une attention particulière a été une nouvelle fois portée sur les charges maîtrisées par la Ville, notamment les biens services et marchandises (BSM) et les charges salariales qui représentent près de la moitié des dépenses, soit CHF 129 millions pour un total de dépenses de CHF 296 millions. Les charges de chaque service ont été examinées en détail afin de les limiter au nécessaire. La légère inflation attendue est compensée par une baisse du prix des énergies, ce qui permet d'avoir une stabilité au niveau des BSM, soit CHF 43.4 millions en 2026 contre CHF 43 millions pour le budget 2025 et CHF 44.6 millions pour les comptes 2024.

En ce qui concerne les charges de personnel, elles progressent de manière maîtrisée. La compensation du renchérissement calculée sur le différentiel annuel de l'IPC pris au mois d'août est pleinement accordée, ainsi que les échelons quantitatifs et qualitatifs. Une légère augmentation des effectifs est à relever, essentiellement à l'école obligatoire en regard de l'augmentation du nombre d'élèves et au service de la jeunesse de par l'ouverture de nouvelles places dans les structures pré et parascolaires telle que décidée par le Conseil général. Il est à relever que la hausse des effectifs d'élèves est une bonne nouvelle pour notre ville, puisqu'induite par la hausse de la démographie depuis deux exercices et qui devrait se confirmer en 2025. La hausse des charges du personnel est toutefois compensée en partie par une réduction de la cotisation à la LPP qui passe de 14.7% à 13.5% avec une

économie nette estimée à CHF 850'000.-. Dans les charges non maîtrisées par les autorités communales, il est à relever une stabilisation de la participation au pot commun des transports à CHF 7.4 millions après une forte hausse par rapport aux comptes 2024 (CHF 6.1 millions). Par contre, la charge de transfert pour la participation aux institutions sociales, qui représente un total de CHF 18.8 millions, est en augmentation de plus de CHF 1.2 million par rapport au budget 2025, notamment suite à la tendance à la hausse du nombre de dossiers d'aide sociale. Suivant l'évolution économique et la récession qui pourrait frapper durement notre région exportatrice, il est à craindre qu'après des années de stabilisation, la facture sociale augmente significativement. Le budget fourni par le canton reste cependant prudent.

En ce qui concerne les recettes, si l'exercice comptable 2024 s'est révélé bénéficiaire grâce à une fiscalité particulièrement favorable, il est malheureusement à craindre qu'elle ne soit pas durable. En effet, au niveau de l'impôt sur les personnes morales (IPM), qui a une forte volatilité, l'exercice 2026 ne devrait pas bénéficier de taxations de régularisation significatives. De plus, la mesure temporaire d'écrêtage décidée par les autorités cantonales ne sera plus d'actualité. Ce mécanisme, qui a rapporté près de CHF 3.5 millions en 2024 et probablement autant en 2025, a été remplacé par une modification du calcul de la péréquation des ressources faisant passer le coefficient de correction des écarts de 40% à 45%. L'effet favorable sur la part péréquative perçue par La Chaux-de-Fonds devrait être d'environ CHF 700'000.-. Il est cependant à noter que le montant de l'écrêtage étant compatibilisé dans les revenus fiscaux, un effet pervers se fait jour dans les exercices suivants, baissant les montants reçus au titre de la péréquation des ressources. Compte tenu de la conjoncture très incertaine, les prévisions fiscales pour l'établissement du budget 2026 ont été prudentes avec un IPM en contraction (CHF 18.7 millions), et un impôt sur les personnes physiques (IPP) en légère augmentation (CHF 81.3 millions), notamment de par une augmentation du nombre de contribuables. Quant à l'impôt sur les personnes frontalières (CHF 16.5 millions), il devrait être stable après des années de progression. Les effets de la taxe douanière de 39% imposée aux importations suisses aux USA pourraient être significatifs pour notre région et singulièrement notre ville tout comme l'est déjà le franc fort. Dans cette situation incertaine, le budget prévoit un prélèvement de CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle afin d'atténuer les conséquences financières qui ont été intégrées par précaution dans le présent budget.

Malgré une situation géopolitique instable, le Conseil communal est déterminé à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse dans une perspective de long terme. Ainsi, en plus de l'entretien courant des infrastructures, d'importants chantiers devraient se poursuivre ou se déployer en 2026. Nous pouvons citer le réaménagement de la rue des musées, des parcs des Musées et des Crêtets, la construction du centre des archives (CAP), ainsi que la rénovation des anciens abattoirs et de l'Hôtel de ville. Le montant global investi devrait être de CHF 48.6 millions, soit CHF 37 millions pour les investissements soumis au frein à l'endettement et CHF 11.6 millions pour les non-soumis qui concernent essentiellement l'approvisionnement en eau potable et le traitement de la STEP. Il est à noter que dans le plan financier et des tâches (PFT), le montant annuel des investissements futurs devrait fléchir pour se stabiliser à environ CHF 30 millions.

Le Conseil communal est convaincu que malgré la crise géopolitique et économique, notre collectivité doit continuer d'investir pour son avenir et une qualité de vie attractive tout en ayant une politique sobre et parcimonieuse dans le fonctionnement de l'administration et des institutions communales, mais en garantissant une haute qualité des prestations fournies.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2026 - Budget 2025 - Comptes 2024

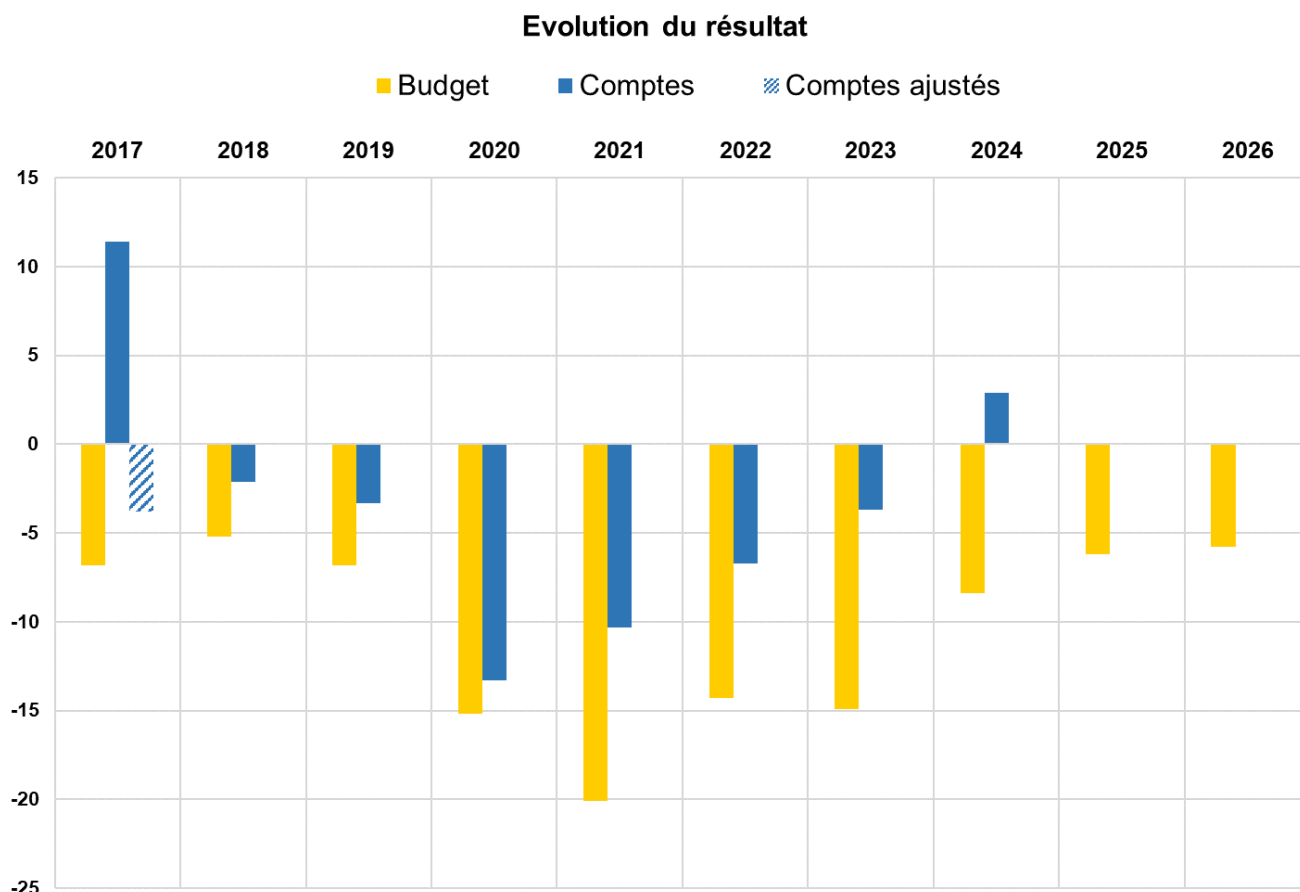
	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation BU26 / BU25	Variation BU26 / CO24
Charges d'exploitation	283'118'540	280'933'620	276'871'130	2'184'920	6'247'410
30 Charges de personnel	129'046'120	128'450'860	124'923'095	595'260	4'123'025
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'448'110	43'039'630	44'609'216	408'480	-1'161'106
33 Amortissements patrimoine administratif	24'712'550	24'562'820	24'725'899	149'730	-13'349
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'342'890	1'337'580	2'048'788	5'310	-705'898
36 Charges de transfert	43'315'620	41'496'720	39'992'959	1'818'900	3'322'661
39 Imputations Internes	41'253'250	42'046'010	40'571'172	-792'760	682'078
Revenus d'exploitation	-269'329'800	-261'366'890	-270'649'087	-7'962'910	1'319'287
40 Revenus fiscaux	-121'552'000	-121'850'000	-131'363'145	298'000	9'811'145
41 Revenus régaliens et de concessions	-377'260	-207'140	-211'736	-170'120	-165'524
42 Taxes et redevances	-39'388'780	-38'630'930	-39'945'235	-757'850	556'455
43 Revenus divers	-6'995'400	-344'000	-464'733	-6'651'400	-6'530'667
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-2'708'500	-2'543'410	-1'952'196	-165'090	-756'304
46 Revenus de transfert	-57'054'610	-55'745'400	-56'140'869	-1'309'210	-913'741
49 Imputations internes	-41'253'250	-42'046'010	-40'571'172	792'760	-682'078
Résultat provenant des activités d'exploitation	13'788'740	19'566'730	6'222'043	-5'777'990	7'566'697
34 Charges financières	13'342'620	14'565'950	16'412'915	-1'223'330	-3'070'295
44 Revenus financiers	-14'231'150	-21'182'900	-20'453'513	6'951'750	6'222'363
Résultat provenant de financements	-888'530	-6'616'950	-4'040'597	5'728'420	3'152'067
Résultat opérationnel	12'900'210	12'949'780	2'181'445	-49'570	10'718'765
48 Prélèvement préfinancements	-61'200	-61'200	-61'200	0	0
48 Prélèvement réserve politique conjoncturelle	-2'100'000	-1'700'000	0	-400'000	-2'100'000
48 Prélèv. réserve liée au retraitement PA	-4'972'330	-4'972'330	-4'972'282	0	-48
Résultat extraordinaire	-7'133'530	-6'733'530	-5'033'482	-400'000	-2'100'048
Résultat total (déficit)	5'766'680	6'216'250	-2'852'037	-449'570	8'618'717

* Prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle de 2.1 millions au budget 2026, 1.7 million au budget 2025 et 0 aux comptes 2024.

Le compte de résultats présente un budget 2026 déficitaire de CHF 5'766'680.-. En comparaison avec le budget 2025, le déficit est inférieur de CHF 449'570.-.

Les revenus extraordinaires correspondent au prélèvement de CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 1.7 million au budget 2025) et au prélèvement annuel à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif de CHF 5 millions.

L'évolution des comptes et des budgets au cours des dernières années est la suivante :

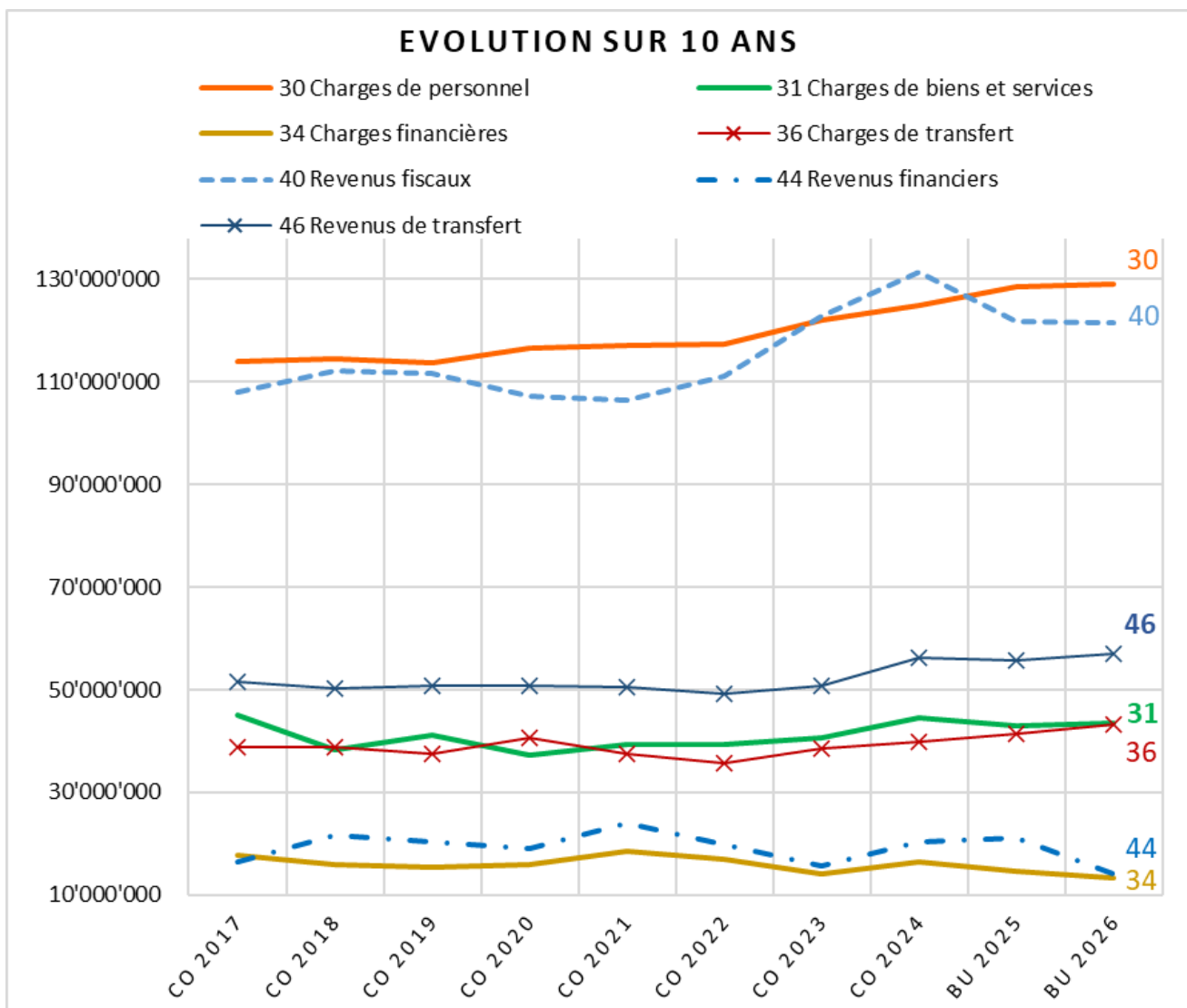


Depuis 2021, la situation financière de la ville s'améliore avec une tendance à la baisse des déficits budgétés. Cette amélioration se concrétise également dans les comptes.

Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- Le bénéfice des comptes 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-caisse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, le déficit aurait été de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions).
- En 2024, première année de la péréquation pour la compensation des charges géotopographiques améliorant les recettes pour plus de CHF 4.5 millions.
- Les comptes 2024 comprennent également la part à l'écrêtement de l'impôt des personnes morales pour près de 3.5 millions.

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



D'une manière générale, nous constatons une augmentation des recettes et une maîtrise des charges. L'évolution détaillée de ces rubriques est présentée ci-après.

2.2 Charges de personnel

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'711'030	1'667'580	1'735'101.98	2.61
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	60'338'840	59'686'820	57'542'692.95	1.09
302 Salaires des enseignants	41'611'160	40'838'010	39'950'422.70	1.89
303 Travailleurs temporaires	51'600	51'600	10'656.00	0.00
304 Allocations	1'778'450	1'796'020	1'857'186.95	-0.98
305 Cotisations de l'employeur	22'507'600	23'302'230	22'727'943.70	-3.41
309 Autres charges de personnel	1'047'440	1'108'600	1'099'090.84	-5.52
30 Total	129'046'120	128'450'860	124'923'095.12	0.46

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année pour le personnel communal;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 0.2 point au 1^{er} janvier 2026 (+ 1.1 point lors du budget précédent) pour le personnel communal estimée à CHF 150'000.- ;
- la baisse des charges sociales liées à la baisse prévue des cotisations de prévoyance professionnelle pour le budget 2026 estimées à CHF 850'000.-;
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous).

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation BU26 / BU25
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	650.11	641.52	620.33	8.59
Personnel relevant de l'échelle cantonale	381.76	370.58	374.05	11.18
- Enseignants	369.31	358.13	361.60	11.18
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.45	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1031.87	1012.10	994.38	19.77

L'effectif du personnel augmente de près de 20 EPT par rapport au budget 2025. Cette augmentation s'explique par diverses variations, notamment l'augmentation de postes à l'Ecole et au Service de la jeunesse (hausse des places pour les tables de midi ainsi que pour le pré et parascolaire conformément à la décision du Conseil général).

L'augmentation par rapport aux comptes 2024 est notamment liée à la hausse des postes au Service de la Jeunesse, à l'effectif complet SISMN (qui comprend les postes vacants des aspirant-e-s) et des postes momentanément non repourvus. A cela s'ajoute le nombre d'EPT nécessaire avec l'ouverture supplémentaire de classes.

Services	Budget 2026		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2024		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
110	Conseil communal (secrétaires)	3.80	363'110.00	3.80	379'550.00	3.80	370'920.00	3.80	374'511.45
121	Chancellerie	3.10	356'750.00	3.00	316'970.00	3.00	310'040.00	3.04	318'385.15
122	Service de l'économie	1.00	164'820.00	1.00	163'650.00	1.00	150'720.00	0.94	158'660.90
124	Affaires juridiques	1.00	170'780.00	1.00	169'480.00	1.00	166'590.00	1.00	167'675.50
126	Communication et promotion de la Ville	3.40	349'470.00	3.40	343'280.00	3.40	339'640.00	3.23	328'680.30
130	Service à la population	7.40	679'000.00	7.30	660'940.00	7.38	657'970.00	7.43	701'237.05
200	Service des bâtiments et du logement	25.35	2'487'200.00	25.75	2'468'000.00	24.95	2'313'110.00	24.75	2'351'700.75
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.44	597'600.00	7.44	597'800.00	7.44	601'300.00	7.20	595'308.50
240	Domaines	0.20	17'400.00	0.20	17'100.00	0.20	19'200.00	0.20	17'107.85
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.55	4'596'080.00	51.05	4'518'640.00	51.05	4'502'540.00	50.49	4'540'114.80
311	Centre santé sexuelle-Planning familial	1.75	184'480.00	1.75	193'720.00	1.75	190'480.00	1.75	189'603.80
430-455	Ecole obligatoire	422.04	46'440'720.00	411.01	45'676'200.00	416.81	44'835'510.00	415.41	44'849'759.55
482	Centre de santé scolaire	3.62	402'050.00	3.62	387'610.00	3.72	398'870.00	3.60	379'801.25
483	Centre d'orthophonie	10.79	1'343'160.00	10.79	1'350'680.00	10.79	1'319'940.00	10.79	1'324'903.65
490	Intégration et cohésion sociale	2.12	212'800.00	1.92	193'820.00	1.40	153'070.00	1.78	183'940.40
500	Service des affaires culturelles	2.08	232'190.00	2.08	229'050.00	2.08	221'440.00	2.08	235'297.75
501	Bibliothèque de la Ville	22.00	2'013'770.00	22.00	2'011'300.00	22.00	1'990'900.00	21.72	1'992'465.05
502	Bibliothèques des jeunes	7.46	683'820.00	7.46	694'750.00	7.46	690'160.00	7.36	675'320.40
505	Archives de la Ville	1.30	124'360.00	1.30	120'690.00	1.30	115'320.00	0.87	121'911.25
510	Services généraux des musées	5.40	451'350.00	5.40	459'750.00	5.40	448'850.00	5.40	446'711.55
511	MUZOO - Secteur muséal	6.60	740'100.00	6.60	739'780.00	6.72	706'400.00	6.71	720'711.80
512	Musée d'histoire	5.55	537'850.00	5.45	523'320.00	5.65	523'250.00	5.58	479'779.30
513	Musée international d'horlogerie	10.15	1'074'840.00	10.15	1'062'280.00	10.35	1'081'810.00	10.09	1'055'068.10
514	Musée des beaux-arts	6.55	683'960.00	6.55	690'190.00	6.25	665'930.00	6.34	693'603.25
515	MUZOO - Secteur zoologique	10.00	858'870.00	9.80	801'030.00	9.80	793'540.00	9.65	824'767.80
520	Service des sports	4.20	462'450.00	3.20	351'290.00	3.20	345'140.00	3.19	334'817.40
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	494'820.00	5.90	515'880.00	5.90	510'720.00	5.90	502'254.20
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	4.00	339'580.00	4.00	337'620.00	4.00	327'440.00	3.42	342'727.20
525	Piscine, patinoires des Mélèzes	11.05	1'079'470.00	11.05	1'027'500.00	10.80	988'990.00	10.55	971'216.65

Services	Budget 2026		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2024	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552 Service de la jeunesse	92.87	8'004'800.00	85.38	7'450'300.00	79.51	6'847'610.00	79.83	7'135'517.60
600 Finances	10.60	1'044'010.00	10.60	1'029'200.00	10.70	1'027'000.00	10.65	1'049'565.40
620 Service des Ressources humaines	8.70	887'270.00	8.70	892'700.00	8.60	880'300.00	8.66	890'041.75
621 Sécurité et santé au travail	1.50	134'280.00	1.50	134'340.00	1.50	136'500.00	1.50	140'596.40
700 Administration des infrastructures	3.10	351'900.00	3.10	350'500.00	3.10	343'700.00	3.10	348'751.65
701 Service technique	12.35	1'269'390.00	9.90	1'012'850.00	9.90	1'001'500.00	10.07	1'040'827.15
708 Service des espaces publics	137.83	12'007'700.00	139.47	12'001'300.00	143.32	11'983'300.00	139.59	11'590'046.70
720 Station d'épuration	6.00	613'860.00	6.00	607'030.00	6.00	604'280.00	5.13	548'547.45
725 Déchets des personnes physiques	1.00	69'500.00	1.00	87'600.00	1.00	86'700.00	1.00	86'643.25
755 Urbanisme-Mobilités-Environnement	15.62	1'658'880.00	16.58	1'742'100.00	16.90	1'789'130.00	16.77	1'799'436.70
860 Sécurité publique	28.60	3'000'530.00	29.50	3'133'970.00	29.50	3'079'570.00	28.37	2'901'870.45
870-871 SIS**	61.50	5'768'530.00	61.00	5'772'070.00	56.00	5'318'600.00	50.25	5'090'918.65
875 Prévention feu	2.40	207'750.00	2.40	236'590.00	2.50	232'220.00	2.19	213'494.50
890 OPC Organism. Protection Civile	3.00	346'400.00	3.00	340'400.00	3.00	329'250.00	3.00	329'239.50
Amendement du Conseil général					-4.13	-500'000.00		
Total	1'031.87	103'507'650.00	1'012.10	101'792'820.00	1'006.00	98'899'450.00	994.38	99'043'539.75
Salaires du personnel en formation		1'419'560.00		1'602'030.00		1'617'290.00		1'625'637.05
Salaires CC (actuels et anciens)		1'711'030.00		1'667'580.00		1'704'650.00		1'735'101.98
Personnel temporaire		51'600.00		51'600.00		51'600.00		10'656.00
Cotisations patronales, autres charges		24'213'880.00		25'050'330.00		24'379'830.00		24'428'888.29
Primes		130'000.00		130'000.00		130'000.00		135'053.65
Echelons qualitatif		200'000.00		200'000.00		180'000.00		0.00
Allocations pour formateurs d'apprentis		34'200.00		28'500.00		0.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		0.00		-23'400.00
Vacances délai résiliation		-400'000.00		-340'000.00		-300'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'821'800.00		-1'732'000.00		-1'673'000.00		-2'032'381.60
Total charges de personnel (30)		129'046'120.00		128'450'860.00		124'989'820.00		124'923'095.12

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

**A partir du budget 2024, les aspirants (9 au budget 2024) sont présentés sous personnel en formation.

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	6'197'820	6'288'380	6'055'461.00	-1.44
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'147'090	1'197'590	928'092.47	-4.22
312 Alimentation et élimination	5'129'450	5'173'700	5'530'738.52	-0.86
313 Prestations de services et honoraires	19'279'500	19'118'330	18'794'932.64	0.84
314 Gros entretien et entretien courant	4'106'380	4'081'000	4'161'632.18	0.62
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'671'110	2'631'220	2'998'194.97	1.52
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	1'717'970	1'705'080	1'681'122.78	0.76
317 Dédommagements	951'950	943'770	953'147.03	0.87
318 Réévaluations sur créances	3'071'550	2'721'650	3'384'488.52	12.86
319 Autres charges d'exploitation	-824'710	-821'090	121'405.70	0.44
31 Total	43'448'110	43'039'630	44'609'215.81	0.95

Par rapport au budget 2025, les charges de cette rubrique sont stables et maîtrisées.

La rubrique 312 Alimentation et élimination prend en considération une baisse estimée des coûts énergétiques.

Pour la rubrique réévaluations sur créances (318), soit les pertes sur débiteurs, il est constaté une hausse des débiteurs au contentieux ainsi que des poursuites aboutissant à des actes de défaut de biens.

La rubrique diverses charges d'exploitation (319) comprend au budget 2026 l'enregistrement d'un écart statistique de CHF -0.9 million pour la prise en compte globale d'un écart entre les comptes et le budget pour la rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'441'970	23'496'320	23'270'818.56	-0.23
332 Immobilisations incorporelles PA	1'270'580	1'066'500	1'455'080.73	19.14
33 Total	24'712'550	24'562'820	24'725'899.29	0.61

Les amortissements des immobilisations augmentent légèrement par rapport au budget 2025. Cette hausse est due aux investissements plus importants réalisés ces dernières années. Pour les immobilisations incorporelles, il s'agit principalement des amortissements des frais d'étude pour la patinoire et le centre des archives ainsi que la participation à Capitale culturelle suisse.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève chaque année à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'311'000	9'932'000	9'911'990.52	-6.25
341 Pertes réalisées PF	0	0	1'704'000.00	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	130'000	100'000	130'943.20	30.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	2'849'620	3'234'450	2'761'812.10	-11.90
344 Réévaluations immobilisations PF	1'051'000	1'297'500	1'904'169.38	-19.00
349 Autres charges financières	1'000	2'000	0.00	-50.00
34 Total	13'342'620	14'565'950	16'412'915.20	-8.40

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts par rapport au budget 2025 s'explique par la baisse des taux d'intérêts sur le marché financier. Compte tenu des investissements importants envisagés pour 2026, il a été anticipé une hausse de l'endettement.

La stratégie définie par le Conseil communal en matière de renouvellement d'emprunts consiste à privilégier les emprunts à court terme pour environ un tiers de la dette tout en renouvelant dans la mesure du possible les emprunts à long terme arrivant à échéance.

Charges et réévaluations des biens-fonds PF

Ces charges comprennent les frais d'entretien courants, les assurances et les honoraires de gérance des immeubles, parkings et terrains du patrimoine financier. Depuis les comptes 2023, les travaux de rénovation des biens-fonds du patrimoine financier sont comptabilisés au bilan en immobilisations et présentés en annexe au budget (annexe 8).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	3'300	0	305'951.18	1'241'412.80
- Réserve déchets entreprise	181'210	145'240	364'777.53	869'538.03
- Fonds forestier	1'000	1'000	5'662.00	226'774.45
- Réserve places stationnement	40'000	43'000	0.00	608'242.50
- Réserve place de jeux	50'000	0	0.00	0.00
- Fonds communal des vélos	67'160	133'870	129'214.00	122'161.15
- Fonds communal des mobilités	134'320	133'870	387'641.00	1'767'486.05
- Fonds à vocation énergétique	865'900	880'600	855'542.47	1'978'828.10
35 Total	1'342'890	1'337'580	2'048'788.18	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années,

certaines centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

2.7 Charges de transfert

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	123'000	124'400	119'282.80	-1.13
361 Dédommagements à des collectivités publiques	27'894'190	26'941'740	26'018'686.47	3.54
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	15'098'430	14'130'580	13'336'090.90	6.85
365 Réévaluations participations PA	200'000	300'000	518'899.00	-33.33
36 Total	43'315'620	41'496'720	39'992'959.17	4.38

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'aux dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports, aux institutions spécialisées, les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

Pour la rubrique "361 Dédommagements à des collectivités publiques", nous constatons une hausse des charges de la facture sociale de CHF 1.2 million par rapport au budget 2025.

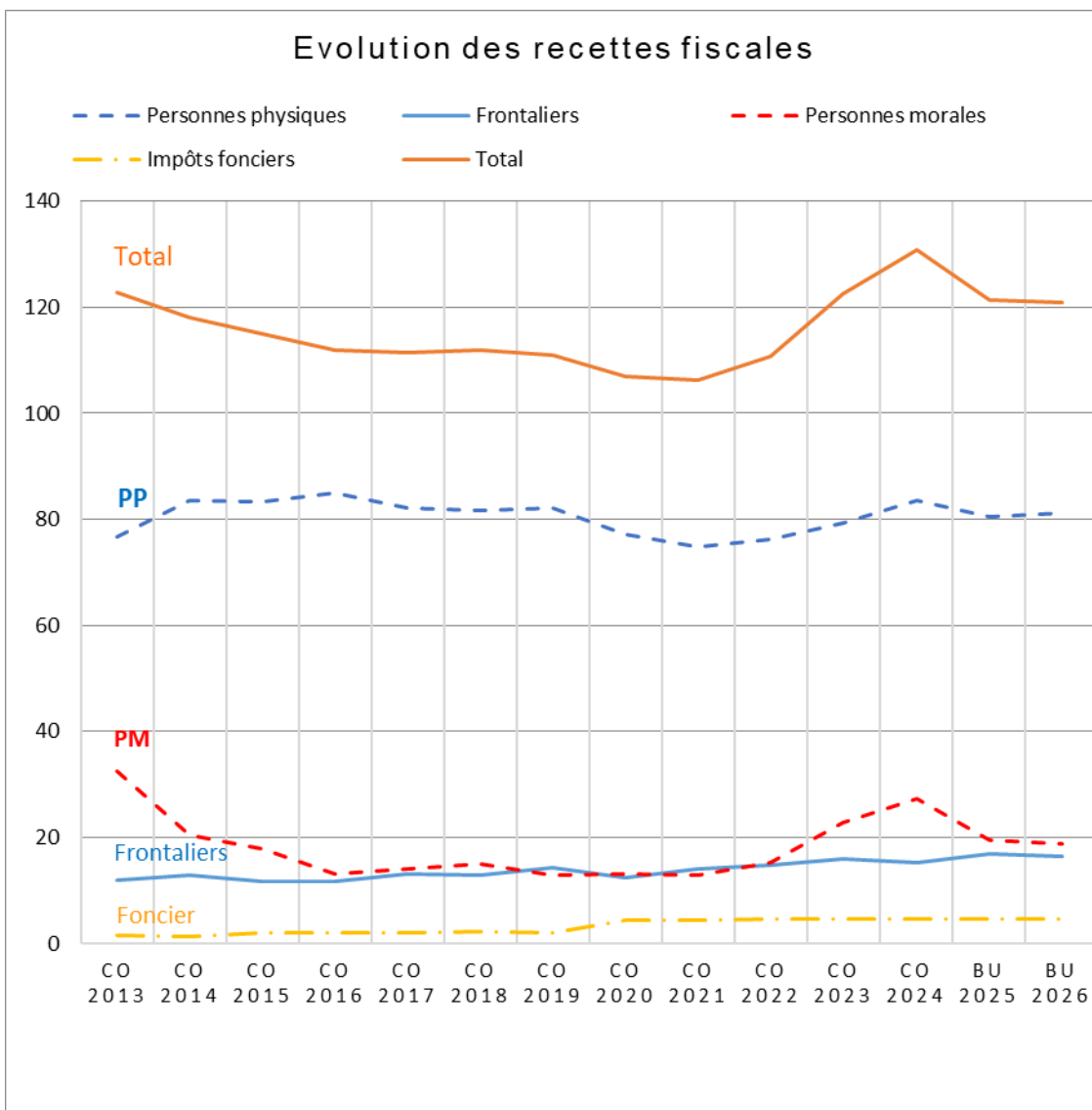
2.8 Revenus fiscaux

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	97'739'000	97'409'000	98'901'712.65	0.34
401 Impôts directs, personnes morales	18'735'000	19'401'000	27'414'779.44	-3.43
402 Autres impôts directs	4'533'000	4'563'000	4'494'533.60	-0.66
Revenus fiscaux (contributions)	121'007'000	121'373'000	130'811'025.69	-0.30
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	545'000	477'000	552'119.77	14.26
40 Total	121'552'000	121'850'000	131'363'145.46	-0.24

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Au vu du ralentissement économique, une certaine prudence s'impose au niveau de l'évolution des revenus fiscaux. Les hypothèses retenues pour le budget 2026 sont une légère hausse pour les personnes physiques, une baisse pour les personnes morales en raison des incertitudes géopolitiques et de la baisse de la conjoncture et une stabilité des frontaliers.

L'évolution des recettes fiscales depuis 2013 est la suivante :



Suite aux réformes fiscales cantonales, une baisse continue des revenus fiscaux a été constatée de 2013 à 2021. Pour rappel, les revenus fiscaux étaient de CHF 123 millions en 2013. A partir des comptes 2022, nous constatons une hausse des recettes fiscales liée notamment à la reprise économique, à l'inflation et à l'augmentation démographique. Cependant, au vu des incertitudes économiques et géopolitiques, il a été anticipé une baisse des revenus fiscaux pour les budgets 2025 et 2026.

2.9 Taxes et redevances

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	40'000	43'000	0.00	-6.98
421 Emoluments administratifs	703'000	648'500	867'939.89	8.40
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'658'070	25'311'890	25'441'742.10	1.37
425 Recettes sur ventes	7'074'300	7'050'600	7'213'343.47	0.34
426 Remboursements	2'888'110	2'657'040	3'327'292.73	8.70
427 Amendes	1'211'000	1'211'000	1'106'629.85	0.00
429 Autres taxes	1'814'300	1'708'900	1'988'287.29	6.17
42 Total	39'388'780	38'630'930	39'945'235.33	1.96

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de construire, les frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

2.10 Revenus divers

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	359'900	344'000	462'672.69	4.62
439 Autres revenus	6'635'500	0	2'060.00	100.00
43 Total	6'995'400	344'000	464'732.69	1933.55

La forte hausse de cette rubrique est due au changement du plan comptable MCH2 pour les réévaluations du patrimoine administratif. En effet, il a été reclassifié la réévaluation des participations du patrimoine administratif de la rubrique 449 Autres revenus financiers, à la rubrique 439 Autres revenus. Cette rubrique 439 correspond à la réévaluation de la participation Viteos qui est estimée à CHF 6.6 millions au budget 2026 (CHF 6.2 millions au budget 2025).

2.11 Revenus financiers

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'227'270	1'144'140	1'252'204.64	7.27
441 Gains réalisés PF	1'446'000	2'118'000	1'345'758.65	-31.73
442 Revenus de participations PF	30'000	30'000	30'020.00	0.00
443 Produits des immeubles PF	8'172'760	8'005'500	7'910'881.19	2.09
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'597'200	1'981'750	1'598'262.00	-19.40
447 Produits des biens-fonds PA	1'754'420	1'640'810	1'758'333.06	6.92
448 Produits des biens-fonds loués	2'500	44'700	22'343.50	-94.41
449 Autres revenus financiers	1'000	6'218'000	6'535'709.51	-99.98
44 Total	14'231'150	21'182'900	20'453'512.55	-32.82

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments, parkings et terrains du patrimoine financier.

La rubrique 445 comprend notamment le dividende de Viteos de 4% soit CHF 1'558'200.- (budget 2025 de 5% et 4% aux comptes 2024).

Suite au changement de plan comptable MCH2, la réévaluation du patrimoine financier est classifiée dans la rubrique 439.

2.12 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserves au 31.12.2024
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	779'070	1'102'810	420'671.80	2'641'786.90
- Eau - réserve	1'650'530	1'235'900	1'424'315.13	2'059'921.55
- Réserve déchets ménages	0	137'000	0.00	1'241'412.80
- Fonds forestier	1'000	1'000	0.00	226'774.45
- Fonds communal des vélos	66'900	66'700	66'700.00	122'161.15
- Fonds Monnaie locale l'Abeille	14'000	0	0.00	0.00
- Fonds les Arts de la rue	0	0	17'459.50	582'540.50
- Fonds à vocation énergétique	197'000	0	23'050.00	1'978'828.10
45 Total	2'708'500	2'543'410	1'952'196.43	

Les prélèvements aux fonds et aux réserves relevant des domaines autofinancés sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total et les buts des fonds.

En 2025, il a été constitué un fonds pour la monnaie locale l'Abeille. Ce fonds est destiné à financer les frais de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'entretien et à l'évolution du système informatique de la

monnaie locale, ainsi qu'à soutenir le commerce local au travers d'autres actions spécifiques. Ce fonds est alimenté par la valeur résiduelle annuelle des cartes non utilisées depuis plus de 2 ans.

2.13 Revenus de transfert

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
460 Part à des revenus de tiers	227'000	235'000	194'216.00	-3.40
461 Dédommagements de collectivités publiques	12'755'650	12'188'890	11'755'236.37	4.65
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'385'320	16'947'650	17'309'228.00	-3.32
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	27'616'640	26'305'460	26'814'307.79	-99.73
469 Autres revenus de transfert	70'000	68'400	67'880.95	-100.00
46 Total	57'054'610	55'745'400	56'140'869.11	2.35

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons une baisse de la péréquation des ressources malgré la prise en compte de la hausse de 40% à 45% du coefficient de répartition des écarts. Cette baisse est liée à un effet induit par le montant de l'écrêtage reçu en 2024 qui entre pour la première année dans le calcul de la péréquation des ressources.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire.

2.14 Revenus extraordinaires

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Variation par rapport au budget 2025
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	7'133'530	6'733'530	5'033'482.00	5.94
48 Total	7'133'530	6'733'530	5'033'482.00	5.94

Les prélèvements au capital propre comprennent le prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 2.1 millions (CHF 1.7 million au budget 2025).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart BU26 - BU25	Ecart BU26 - CO24
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	43'352'000.00	40'096'500.00	32'939'290.58	3'255'500.00	10'412'709.42
- Recettes	-6'293'000.00	-6'317'800.00	-3'010'803.01	24'800.00	-3'282'196.99
Investissements nets	37'059'000.00	33'778'700.00	29'928'487.57	3'280'300.00	7'130'512.43
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	12'672'000.00	16'268'400.00	8'827'462.07	-3'596'400.00	3'844'537.93
- Recettes	-1'084'000.00	-120'000.00	-1'042'753.45	-964'000.00	-41'246.55
Investissements nets	11'588'000.00	16'148'400.00	7'784'708.62	-4'560'400.00	3'803'291.38
Investissements nets totaux	48'647'000.00	49'927'100.00	37'713'196.19	-1'280'100.00	10'933'803.81

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 9 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement figure en annexe 10.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat s'élève à CHF 4 millions (annexe 10). Les investissements se montant à CHF 48.6 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 44.6 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissements de CHF 37.1 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Huguenin-Elie

La chancelière
Floriane Mamie

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET**Arrêté no 1**

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;

vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 7'331'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2026. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	4'936'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'395'000.00
	CHF	7'331'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
Frédéric Vaucher

Le secrétaire
Vincent Pittet

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;

vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 1'500'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

Crédits soumis	CHF 1'400'000.-
Crédits non-soumis	CHF 100'000.-
Total	CHF 1'500'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
Frédéric Vaucher

Le secrétaire
Vincent Pittet

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 12 novembre 2025;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2026, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	283'118'540.00
Revenus d'exploitation	CHF	-269'329'800.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	13'788'740.00
Charges financières	CHF	13'342'620.00
Revenus financiers	CHF	-14'231'150.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-888'530.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	12'900'210.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-7'133'530.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-7'133'530.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	5'766'680.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	56'024'000.00
Recettes	CHF	-7'377'000.00
Total du compte des investissements	CHF	48'647'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 16 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
Frédéric Vaucher

Le secrétaire
Vincent Pittet